



**MAIRIE
DE
SISTERON**

DMPM-2024-8-13

DECISION DU MAIRE

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
AVEC L'ASSOCIATION
« SOCIETE DE TIR SPORTIF DES 3 VALLEES »
RESIDENCE REINE BEATRIX - RUE PREVÔT
04000 DIGNE LES BAINS**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

Le Maire de la Commune de SISTERON,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la convention avec l'Association « Société de tir sportif des 3 vallées » de façon tacite chaque année,

Considérant qu'il appartient au maire d'engager cette convention afin de garantir le cadre réglementaire de l'armement au niveau de la police municipale,

DECIDE

ARTICLE 1 : De renouveler la convention qui définit les modalités de mise à disposition par l'Association « Société de tir sportif des 3 vallées » de ses stands de tirs pour l'entraînement des fonctionnaires de la Police Municipale de Sisteron.

ARTICLE 2 : Cette convention est établie pour une durée de 1 an et sera reconduite tacitement à son échéance chaque année pour une nouvelle période de 1 an, faute de congés donnée ou reçu par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée trois mois avant l'expiration de la période annuelle. Le délai de préavis court à compter du premier jour du mois qui suit la réception de la lettre recommandée.

ARTICLE 3 : Le montant de la participation financière est fixé à 30 euros (TRENTÉ EUROS) par tireur par séance d'entraînement payable sur présentation d'un mémoire annuel. La police municipale de Sisteron fournit à ses agents les munitions et matériels nécessaires.

ARTICLE 4 : La dépense sera inscrite au Budget Communal.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait en sera affiché en Mairie.

ARTICLE 6 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Sous Préfet de FORCALQUIER et l'association « Société de tir sportif des 3 vallées ».

Fait à SISTERON, 27 septembre 2024.

**Le Maire,
D. SPAGNOU**

Mis en ligne le 27/09/2024 à 10h52

**REÇU EN PREFECTURE
le 27/09/2024**

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-2104 02 095-2024 0927-2024_08_13D